

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2859

10 octobre 2014

SOMMAIRE

Bakery Technology 2	137194	Erova Finance S.A.	137203
Bakery Technology 3	137196	Espresso Cup Holding S.à r.l.	137203
Barclays Aegis Investments S.à r.l.	137196	Evolubois S.à r.l.	137189
Barclays Alzin Investments S.à r.l.	137197	Exakt S.A.	137190
Carré d'Or Invest S.A.	137186	Fafari Green World S.A.	137187
Cat Développement S.A.	137186	Falcon (BC) Manager S.à r.l.	137187
C & C Management S.A.	137186	Fineur International S.A.	137192
CEREP Italy Two S.à r.l.	137191	Finimmo Property 1 S.A.	137192
China Investments Luxembourg S.A. ...	137186	Finimmo Property 1 S.A.	137193
CIP Management S.A.	137186	Finmeccanica Finance S.A.	137198
CM Soft-Ware S.à r.l.	137199	Fondeco S.A.	137189
Commodity General Holding S.A.	137190	Food Investment Association Sarl	137232
Contaq Latvian Cable Holding I S.à r.l. ..	137188	Friseur Fellmann S.à r.l.	137227
Coyote Participations S.à r.l.	137186	G.A. Maintenance S.A.	137191
CS Holding Luxembourg S.à r.l.	137197	GCL Holdings LP S.à r.l.	137190
CVF Lux Finance III S.à r.l.	137188	Gebäude und Immobilien Management S.A.	137232
CVI CHVF Lux Finance S.à r.l.	137191	Genomic Holding S.A.	137192
CVI CVF II Lux Sub Holdings S.à r.l.	137193	Gesfo S.A.	137193
DAIWA SBI Lux Funds SICAV	137187	GIP Luxembourg S.A.	137193
Dakar Financial Group S.A.	137187	GWM SIF	137197
Danaher Luxembourg Finance S.A.	137188	Lilu Verlag S.à r.l.	137228
DBV Advisory Company (Luxembourg) S.A.	137189	Pactum	137195
Decrow Capital S.A.	137189	Partners Group European Mezzanine 2005 S.C.A., SICAR	137194
Deloitte Touche Tohmatsu	137231	PR Kiel I S.à r.l.	137195
DH Residencia S.à r.l.	137216	Q Luxco Canada S.à r.l.	137194
Dory 1 S.à r.l.	137206	Regatta S.A.	137195
Drautzburg S.à r.l.	137187	Resolution IV Holdings S.à r.l.	137196
EAPV 3 Luxembourg S.à r.l.	137191	Royal Hamilius-Résidence n° 2 S.A.	137195
Ellith S.A.	137190	Rpo Lux Subco S.à r.l.	137206
EPS Participations S.à r.l.	137192		
Equity Solutions Europe 1 S.C.A.	137188		

C & C Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, rue de Nospelt.

R.C.S. Luxembourg B 53.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128465/9.

(140145530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Carré d'Or Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 136.870.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128470/9.

(140145904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Cat Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 99.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128499/9.

(140145329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

China Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128512/9.

(140145972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

CIP Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 180.350.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128513/9.

(140145844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Coyote Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 179.823.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128520/9.

(140145786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Fafari Green World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 163.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014128591/10.

(140146149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Falcon (BC) Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 177.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014128592/10.

(140145469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Dakar Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 187.018.

Statuts coordonnés rectifiés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014 -
L140143676.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014128537/11.

(140145554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Drautzburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6437 Echternach, 27, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 109.320.

Der Jahresabschluss per 31-12-2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

Die Verwaltung

Référence de publication: 2014128550/11.

(140146040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

DAIWA SBI Lux Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 181.392.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2014, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable
'DAIWA SBI Lux Funds SICAV' ont pris les résolutions suivantes:

- Réélection de KPMG Luxembourg S.à r.l. en tant que de réviseur d'entreprises de la société, pour une durée d'une
année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014128535/12.

(140145788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

CVF Lux Finance III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 140.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128525/9.

(140145925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Danaher Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 152.905.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 janvier 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 3 mars 2014.

Référence de publication: 2014128529/11.

(140146126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Equity Solutions Europe 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 188.858.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014128557/12.

(140145980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Contaq Latvian Cable Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.749,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.413.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 Décembre 2013

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 19 décembre 2013, que

- Argus Capital Partners II (Sub-Fund) LP a cédé vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-quatre (22 784) parts sociales qu'il détenait à Contaq Latvian Advisers S.à r.l. ayant son siège social à 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg;

- Argus Capital Partners II A LP a cédé mille quarante-quatre (1044) parts sociales qu'il détenait à Contaq Latvian Advisers S.à r.l. ayant son siège social à 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg;

- Argus Capital Partners II B LP a cédé deux mille quatre cent soixante-sept (2467) parts sociales qu'il détenait à Contaq Latvian Advisers S.à r.l. ayant son siège social à 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg;

- Syntaxis Mezzanine Fund I LP a cédé treize mille quatre cent soixante-sept (13 467) parts sociales qu'il détenait à Contaq Latvian Advisers S.à r.l. ayant son siège social à 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg;

- Tiroler Elektronik Holding GmbH a cédé six mille cinq cent soixante-treize (6573) parts sociales qu'il détenait à Contaq Latvian Advisers S.à r.l. ayant son siège social à 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2014128482/22.

(140145644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Fondecos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 55.564.

Le Conseil d'Administration réuni en date du 30 mai 2014, prend acte du décès de Monsieur Aldo DOGLIONI MAJER, Administrateur de catégorie B.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014128595/10.

(140145956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Decrow Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 143.797.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2014128540/11.

(140145396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Evolubois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Alzingen, 477, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 177.440.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2014128562/11.

(140146042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

DBV Advisory Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 69.627.

Le conseil d'administration a coopté Monsieur Oliver Schütz, domicilié à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg en tant que membre du conseil d'administration de DBV Advisory Company (Luxembourg) S.A. en date du 31 juillet 2014, en remplacement de Monsieur Jean-Paul Gennari, membre démissionnaire.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015:

- Christian Marx, Président et Membre du Conseil d'Administration

Colonia-Allee 10-20, D-51067 Köln

- Oliver Schütz, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Marcus Thiel, Membre du Conseil d'Administration

Colonia-Allee 10-20, D-51067 Köln

- Eduard von Kymmel, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014128539/22.

(140145676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Ellith S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 162.606.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128569/9.

(140145390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Exakt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 61.562.

Der Jahresabschluss per 31/12/2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschriften

Verwaltungsrat

Référence de publication: 2014128588/11.

(140146036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

GCL Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 138.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2014128627/13.

(140145647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Commodity General Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 177.060.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 28 juillet 2014 que:

- Les démissions de Monsieur Olivier LIEGEOIS, administrateur et Président du Conseil d'Administration de la Société, et de Monsieur Luc GERONDAL, administrateur de la Société, ont été acceptées avec effet immédiat;

- Les personnes suivantes ont été nommées avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale clôturant les comptes au 31 décembre 2017:

(i) Madame Christelle MATHIEU, née à Virton (Belgique) le 1^{er} mars 1978 et demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

(ii) P.A.L Management Services S.à.r.l, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B145164, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg; Monsieur Marc CHONG KAN, né le 24 août 1964 à Paris (France), demeurant au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg sera le représentant permanent de P.A.L Management Services S.à.r.l,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014128518/21.

(140146122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

CVI CHVF Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 179.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128526/9.

(140145994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

EAPV 3 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 113.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAPV 3 Luxembourg S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014128563/11.

(140145404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

G.A. Maintenance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Findel, Parking de l'Aviation Générale Nationale.
R.C.S. Luxembourg B 81.566.

Auszug des Protokolls der Jahreshauptversammlung Abgehalten in Luxemburg-Findel am 2. Dezember 2013

Da die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Herrn Rudi De Groot, Frau Andrea Paula De Groot, geborene De Haan und Luxembourg Flight Association Sàrl, kurz L.F.A. Sàrl, sowie des Rechnungskommissars Backoffice S.à r.l. mit dieser Jahreshauptversammlung enden, wird beschlossen diese für eine weitere Dauer von 6 Jahren bis zur Jahreshauptversammlung des Jahres 2019 zu verlängern.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014128612/14.

(140145372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

CEREP Italy Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 92.154.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 29 juillet 2014, l'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de M. Robert Konigsberg, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat; et

- de nommer M. Matthew Lo Russo, directeur, né le 27 janvier 1968 à Stanford, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au Lansdowne House, 57 Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 29 juillet 2014, constitué de:

- M. Matthew Lo Russo

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014128507/20.

(140145719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Fineur International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 31.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINEUR INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2014128604/10.

(140146078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Genomic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 80.184.

Extrait des décisions du Conseil d'administration tenu en date du 21 juillet 2014

Le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg avec effet au 15 Juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Christophe Cahuzac
Mandataire

Référence de publication: 2014128617/14.

(140146027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Finimmo Property 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 164.413.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 août 2014

A démissionné de son poste de commissaire aux comptes, avec effet immédiat:

- Monsieur Benoît de FROIDMONT, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018:

- Audit Lux S.à r.l., 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128605/15.

(140145670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

EPS Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.975.335.880,03.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 182.249.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 juin 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Juan de Hemptinne, avec adresse au 2, Mont d'Anhée, 5537 Anhée, Belgique, au mandat de gérant C, avec effet au 25 juin 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Bernard Boon Falleur, avec adresse au 5, Drève des Rhododendrons, 1170 Bruxelles, Belgique, de son mandat de gérant C, avec effet au 25 juin 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014128577/15.

(140145899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

CVI CVF II Lux Sub Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 170.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128527/9.

(140145900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Finimmo Property 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 164.413.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINIMMO PROPERTY 1 S.A.

Référence de publication: 2014128606/10.

(140145671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Gesfo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R.C.S. Luxembourg B 31.975.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 01/08/2014

L'Assemblée décide de nommer réviseur d'entreprises agréé pour une durée de 3 ans la société Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable (en abrégé CLERC), dont le siège social est Centre Helfent, 1 rue Pletzer, L-8080 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour GESFO SA

Référence de publication: 2014128632/14.

(140146057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

GIP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 71.808.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2014

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2020 est composé comme suit:

- Jean-Hugues ANTOINE, demeurant à 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel
- Fons MANGEN, demeurant à 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- Carine REUTER, demeurant à 5 rue des champs, L-3332 Fennange

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes pour une durée de six ans. Suite à cette décision, le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2020 est la société RAMLUX S.A. avec siège social au 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2014128634/21.

(140145385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Partners Group European Mezzanine 2005 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 107.564.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 27. Juni 2014

Am 27. Juni 2014 kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers PricewaterhouseCoopers Société coopérative (vormals PricewaterhouseCoopers S.à r.l.) wird um ein Jahr und damit bis zum Ablauf der im Jahr 2015 stattfindenden ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre verlängert.

Luxemburg, den 23. Juli 2014.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2014128878/17.

(140145735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Q Luxco Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.106,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 115.241.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 21 juillet 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des Gérants suivants:

Richard Brekelmans, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Cristina Lara, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014128904/18.

(140146091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Bakery Technology 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.
R.C.S. Luxembourg B 180.572.

Organe: Conseil de gérance

Nouvelle dénomination (nouvelle adresse):

Schreuders, Bastiaan Lodewijk Melchior

Date de naissance: 12/12/1954

Demeurant: 10-12, Rue de Medernach L-7619 Larochette

Fonction: Gérant A

Blijdorpe, Willem Adriaan

Date de naissance: 19/10/1952

Demeurant: 18, Place Bleech L-7610 Larochette

Fonction: Gérant B

Larochette, le 11 Août 2014.

Conseil de gérance

Référence de publication: 2014128438/19.

(140145950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Regatta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 163.653.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.08.2014.

Pour REGATTA S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014128929/12.

(140145514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

PR Kiel I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.153.

La Société informe que Monsieur Jonas Mallard a démissionné de son poste de gérant au sein du Conseil de gérance de la Société avec effet au 2 juin 2014 et que Monsieur Russell Perchard a démissionné de son poste de gérant au sein du Conseil de gérance de la Société avec effet au 28 mai 2014.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2014128890/13.

(140146013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Royal Hamilius-Résidence n° 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 181.505.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en date du 9 mai 2014 que Monsieur Philippe Weicker, né le 5 avril 1958 à Schaerbeek (Belgique), demeurant au 33 Avenue Champel, 1640 Rhode-Saint-Genèse (Belgique) a été nommé nouvel administrateur de la Société pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 août 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014128924/14.

(140145796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Pactum, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 175.002.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue le 11 juillet 2014

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Juin 2015, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Andrea BRIGNONE (Président), Peter HOWLETT, Arturo LOPEZ SPAJANI et Paolo SARDI.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Juin 2015, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréée, PricewaterhouseCoopers., résidant professionnellement au 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128877/15.

(140145605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Resolution IV Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 168.784.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'adresse des associés suivants a été transférée à: Le Masurier House, la Rue Le Masurier, St Helier, JE2 4YE. Jersey, Channel Islands:

- Resolution Real Estate Fund IV-TE, LP et
- Resolution Real Estate Fund IV-T, LP.

Il est par ailleurs porté à la connaissance de qui de droit que l'adresse ci-dessus mentionné ne comporte pas de numéro, selon l'usage à Jersey. Aucune référence non plus n'est à rapporter concernant un éventuel numéro d'étage.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014128935/17.

(140146021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Barclays Aegis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 39.445,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 116.153.

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au siège social en date du 12 août 2014:

- qu'il a été pris acte de la démission de Monsieur Manfred Zisselsberger de son mandat de gérant de la Société prenant effet à la date du 31 juillet 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 août 2014.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

David Fail

Gérant

Référence de publication: 2014129169/18.

(140146290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Bakery Technology 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.
R.C.S. Luxembourg B 180.603.

Organe: Conseil de gérance

Nouvelle dénomination (nouvelle adresse):

Schreuders, Bastiaan Lodewijk Melchior

Date de naissance: 12/12/1954

Demeurant: 10-12, Rue de Medernach L-7619 Larochette

Fonction: Gérant A

Blijdorp, Willem Adriaan

Date de naissance: 19/10/1952

Demeurant: 18, Place Bleech L-7610 Larochette

Fonction: Gérant B

Larochette, le 11 Août 2014.

Conseil de gérance

Référence de publication: 2014128439/19.

(140145949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

GWM SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 141.173.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 août 2014

En date du 11 août 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Moataz El Sherif avec effet au 26 juin 2014,
- de ratifier la nomination de Monsieur Angelo de Bernardi, en qualité d'Administrateur, avec effet au 26 juin 2014 en remplacement de Monsieur Moataz El Sherif, démissionnaire jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2015.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GWM SIF

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014128652/17.

(140145998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Barclays Alzin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 173.902.

—
Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au siège social en date du 12 août 2014:

- qu'il a été pris acte de la démission de Monsieur Manfred Zisselsberger de son mandat de gérant de la Société prenant effet à la date du 31 juillet 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 août 2014.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

David Fail

Gérant

Référence de publication: 2014129170/18.

(140146337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

CS Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 189.284.

—
Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 4 août 2014, que l'associé unique de la Société Connaught Hill Investments S.à r.l. a transféré la totalité des 12,600 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- CS Invest 2 Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du RCSL sous le numéro B189285, ayant son siège social à l'adresse suivante: 6D, Route de Trèves, L- 2633 Senningerberg.

En conséquence, les 12.600 parts sociales de la Société sont désormais détenues par le nouvel associé unique de la Société CS Invest 2 Luxembourg S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

CS Holding Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014128522/19.

(140146118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Finmeccanica Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 70.876.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE
LE TRENTE JUILLET

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée Finmeccanica Finance S.A. avec siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 70876, dénommée précédemment «AEROMECCANICA S.A.» et constituée sous la dénomination de TELE-SPAZIO LUXEMBOURG S.A., suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner de résidence à Belvaux en date du 13 juillet 1999, publié au Mémorial C n° 760 du 13 octobre 1999, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 12 mars 2013, acte publié au Mémorial C n° 1085 du 7 mai 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Umberto D'AGOSTINO, demeurant professionnellement à Rome.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Thomas PUYET, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Carlo CALAMIDA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les 1.237.194 actions d'une valeur nominale de EUR 10 chacune, représentant la totalité du capital social de EUR 12.371.940 sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire de l'actionnaire représenté et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est libellé comme suit:

Ordre du jour

1. Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7. alinéa 1^{er}.** La société est administrée par un Conseil d'Administration composé d'un nombre de trois (3) membres au moins dont deux seront des administrateurs de catégorie A et un administrateur de catégorie B, actionnaires ou non.»

2. Acceptation de la démission avec décharge des administrateurs suivants:

- Monsieur Christian Schaack en sa qualité d'administrateur de classe A.
- Monsieur Luigi Calabria en sa qualité d'administrateur de classe B.
- Monsieur Umberto D'Agostino en sa qualité d'administrateur de classe B

3. Nomination de Monsieur Claudio De Giovanni, né le 28/041957 à Rome, Italie et demeurant professionnellement au 4 Piazza Monte Grappa, I-00195 Rome, Italie en qualité de nouvel administrateur de catégorie B de la société, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'année 2016.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité.

Première Résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

« **Art. 7. alinéa 1^{er}.** La société est administrée par un Conseil d'Administration composé d'un nombre de trois (3) membres au moins dont deux seront des administrateurs de catégorie A et un administrateur de catégorie B, actionnaires ou non.»

Deuxième Résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de:

- Monsieur Christian Schaack en sa qualité d'administrateur de classe A.

- Monsieur Luigi Calabria en sa qualité d'administrateur de classe B.
 - Monsieur Umberto D'Agostino en sa qualité d'administrateur de classe B
- et décide de leur attribuer la décharge pleine et définitive pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième Résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur de catégorie B,
Monsieur Claudio De Giovanni, né le 28 avril 1957 à Rome, Italie et demeurant professionnellement au 4 Piazza Monte Grappa, I-00195 Rome, Italie,
son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2016.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 1.200,-.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: U. D'AGOSTINO, T. PUYET, C. CALAMIDA, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 06 août 2014. Relation: RED/2014/1768. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 11 août 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014128607/77.

(140145970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

CM Soft-Ware S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 189.470.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of July.

Before us Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Anne Mette HEBSGAARD, company director, born on the 1st of July 1968 in Aarhus, Denmark, residing in L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person announced the formation by him of a company with limited liability, governed by the relevant law and present articles.

Art. 1. There is formed a company with limited liability which will be governed by Luxembourg law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The purpose of the Company is to develop, hold and give licenses to patents, software rights, trademarks and other intellectual property rights. The Company may further carry out any commercial, industrial and financial operations, the investment in and development of real estate and movable property and the investment in participating interests, of either Luxembourg or foreign companies as well as the management, control and development of such participating interests. The Company may perform everything connected with the foregoing in the widest sense of the word and the conduct of any business in connection therewith.

Art. 3. The company will assume the denomination of CM Soft-Ware s.à r.l.

Art. 4. The registered office is established in the municipality of Grevenmacher.

Art. 5. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one thousand two hundred and fifty (1.250) shares of ten Euro (10.- EUR) each.

Art. 7. The shares may be transferred to other parties by a notarial deed or a written agreement.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 9. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 10. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances if the general meeting does not provide other disposition.

The Company may also appoint one or more persons, shareholders or not, as signing clerks or managers and fix their powers.

Art. 11. Every shareholder has the right to vote at the general meeting. Each share gives the right to one vote. Every shareholder has the right to appoint a special proxy who represents him at the general meetings of the shareholders.

The rights of the general meeting are exercised by the sole shareholder as long as the company only has one shareholder.

The decisions of the sole shareholder are laid down in writing in a register to be kept at the registered office of the company.

Art. 12. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 13. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 14. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 15. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 16. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

Art. 17. The manager(s) may under the following conditions distribute interim dividends during the financial year:

- a) A statement of accounts is made which provide sufficient funds for a distribution.
- b) The amount of the interim dividend may not exceed the realised profit since the last approved financial statements, increased by the profits carried forward and the free reserves and decreased by the loss carried forward and the amounts which according to the law or the articles of incorporation have to be set aside for the reserves.
- c) The decision of the managers to distribute an interim dividend must be taken within 2 Months after establishment of the statement of accounts referred to under a).
- d) An interim dividend may not be distributed during the first 6 months after the end of the previous financial year and before the approval of the financial statements of the previous financial year. Only after a period of at least 3 months following a interim dividend payment the next interim dividend may be paid.
- e) The managers shall according to their best knowledge and practice ensure that the amount of the interim dividend (s) do not exceed the amount of distributable funds available at the end of the accounting year even in case of a negative development of the assets of the company during the year. The managers shall immediately inform the shareholders if the amount of the interim dividend(s) at the end of the year due to unforeseeable circumstances exceeds the amount of distributable funds for the financial year and require the repayment of the interim dividend paid in surplus. The liability of the shareholders for the repayment of the dividend paid in excess is joint and several.

Art. 18. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 19. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first year will start from today and will end on December 31, 2014.

Subscription and Payment

All the one thousand two hundred and fifty (1.250) shares have been subscribed and fully paid up by Mrs. Anne Mette HEBSGAARD, prenamed, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimation of the costs

The parties estimate the value of formation expenses at approximately one thousand one hundred and fifty Euro.

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) Is appointed manager of the company for an unlimited period of time:

Mrs. Anne Mette HEBSGAARD, company director, born on the 1st of July 1968 in Aarhus, Denmark, residing in L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins,

The company is duly represented by the signature of the sole manager.

2) The registered office is established in L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, the same signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes.

Im Jahre zwei tausend und vierzehn, den achtundzwanzigste Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Frau Anne Mette HEBSGAARD, Geschäftsführerin, geboren am 1. Juli 1968 in Aarhus, Dänemark, wohnhaft in L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins,

hier vertreten durch Herrn Henri DA CRUZ, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

aufgrund einer privatschriftlichen ausgestelltem Vollmacht.

Welche Vollmacht, vom Bevollmächtigten und dem Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieser Komparsent ersuchte den Notar die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, welcher die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist das Entwickeln, Halten und durch Lizenzvergabe Verwertung von Patenten, Software-rechten sowie anderen Intellektualgüter. Zweck der Gesellschaft ist weiterhin die Durchführung handelsbezogener, industrieller und finanzieller Geschäfte jeder Art; alle mobiliaren und immobiliaren Geschäfte in Zusammenhang mit beweglichem oder unbeweglichem (Grund-) Vermögen; der Erwerb von Beteiligungen in jeglicher Form in anderen Gesellschaften und die Gewährung von Hilfeleistungen; Darlehen oder Sicherheiten sowie der Erwerb von und der Handel mit Eigentumsrechten, die der Erfüllung des Gesellschaftszweckes dienlich sind.

Art. 3. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „CM Soft-Ware S.à r.l.“.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Grevenmacher.

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) eingeteilt in ein tausend zwei hundert und fünfzig (1.250) Anteile mit einem Nennwert von je zehn Euro (10,- EUR).

Art. 7. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen wird durch ein privatschriftliches oder notarielles Schreiben festgestellt.

Art. 8. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Insolvenz oder den Konkurs eines Gesellschafters aufgelöst.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

Art. 10. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten welche im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes liegen. Die Gesellschaft kann auch eine oder mehrere Personen, ob Gesellschafter oder nicht, zu Prokuristen oder Direktoren bestellen und deren Befugnisse festlegen.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Solange die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, hat er die in der aussergewöhnlichen Generalversammlung festgelegten Rechte.

Die Entscheidungen des Gesellschafters sind in einem Register am Gesellschaftssitz aufzubewahren.

Art. 12. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 14. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst der Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 17. Die Geschäftsführer sind unter Einhaltung folgender Bedingungen befugt Zwischendividenden während des Jahres auszuschütten.

- a) Es wird ein Rechnungsabschluß erstellt, welcher genügend Mittel für die Ausschüttung ausweist.
- b) Der als Zwischendividende auszuschüttende Betrag kann nicht den Betrag übersteigen welcher als Ergebnis seit der letzten von der Gesellschafterversammlung gebilligten Bilanz erwirtschaftet wurde, erhöht um die Gewinnvorträge und der frei verfügbaren Reserven und gemindert um die Verlustvorträge und den Beträgen, die gemäß einer gesetzlichen oder satzungsmäßigen Bestimmung einer Reserve zuzuführen sind.
- c) Der Beschluß der Geschäftsführer eine Zwischendividende auszuschütten muß innerhalb von 2 Monaten ab Erstellung des unter a) erwähnten Rechnungsabschlusses gefasst werden.
- d) Die Ausschüttung einer Zwischendividende darf frühestens 6 Monate nach Ende des letzten Wirtschaftsjahres erfolgen und nur nach Billigung der Bilanzen des letzten Wirtschaftsjahres. Wenn bereits eine Zwischendividende ausgeschüttet wurde müssen wenigstens 3 Monate bis zur Ausschüttung der nächsten Zwischendividende vergehen.
- e) Die Geschäftsführer sollen nach bestem Wissen und Gewissen dafür sorgen, dass die Zwischendividende durch eine spätere Wertentwicklung des Vermögens der Gesellschaft nicht den am Jahresende festgestellten ausschüttungsfähigen Betrag für das betreffende Geschäftsjahr übersteigt. Sollte die Zwischendividende wegen absolut unvorhergesehener Ereignisse den am Jahresende festgestellten ausschüttungsfähigen Betrag für das betreffende Geschäftsjahr dennoch übersteigen, haben sie dies den Gesellschaftern unverzüglich mitzuteilen und die Zwischendividende ganz oder teilweise zurückzufordern. Die Gesellschafter haften gemeinschaftlich für die Rückzahlung der zu viel ausgeschütteten Zwischendividende.

Art. 18. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2014.

Zeichnung und Einzahlung

Alle eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteile wurden vollständig durch Frau Anne Mette HEBGAARD, vorgeannt, gezeichnet und vollständig eingezahlt, so daß die Summe von zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Schätzung der Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf neun hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

Beschlüsse des einzigen Gesellschafters

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der Anteilhaber folgende Beschlüsse gefaßt:

1) Es wird zum alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt:

Frau Anne Mette HEBSGAARD, Geschäftsführerin, geboren am 1. Juli 1968 in Aarhus, Dänemark, wohnhaft in L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins Die Gesellschaft wird rechtswirksam durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin vertreten.

2) Sitz der Gesellschaft ist in L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Auftrag des Kompartenten, dass diese Gründungsurkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Antrag des Kompartenten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes ist die Englische Fassung massgebend.

Worauhin diese notarielle Urkunde in Junglinster an dem zu Beginn erwähnten Tag erstellt wurde.

Nachdem die Urkunde dem Mandanten des Kompartenten vorgelesen worden war, wurde sie von diesem und dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 août 2014. Relation GRE/2014/3090. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014130005/206.

(140147269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Espresso Cup Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 647.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 178.188.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.08.2014.

Pour ESPRESSO CUP HOLDING S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014128580/12.

(140145509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Erova Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 189.473.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. La société de droit des Iles Vierges Britanniques "TRIPLE F LIMITED", établie et ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici dûment représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes de Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte du 15 mai 2007.

2. La société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines "FFF LIMITED", établie et ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent-et-les-Grenadines), Trust House, 112, Bonadie Street,

ici dûment représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, préqualifiée, en vertu d'un acte de dépôt de documents, reçu par ledit notaire Emile SCHLESSER, en date du 15 mai 2007.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "EROVA FINANCE S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4^{ème} vendredi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.
3. Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les parties comparantes prémentionnées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) "TRIPLE F LIMITED", pré-désignée, cent cinquante-cinq actions,	155
2) "FFF LIMITED", pré-désignée, cent cinquante-cinq actions,	155
Total: trois cent dix actions,	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ont été accomplies.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant global des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à approximativement mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes pré-mentionnées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques et commerciales, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt;

b) Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt; et

c) Monsieur Faride BENTEBAAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

La société anonyme "REVILUX S.A.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 25549.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

3.- Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

4.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Claude FABER, prénommé, aux fonctions de président du conseil d'administration.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des parties comparantes, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. LEMOYE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2014. LAC/2014/36779. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014130053/149.

(140147414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Dory 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.296.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128548/9.

(140145455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Rpo Lux Subco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 189.472.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventh of August.

Before Us, Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, who will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

EPF Acquisition Co 23 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.236 ("EPF Acqui Co 23"),

represented by Mr Gianpiero SADDI, employee, having his professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on August 6th, 2014.

After signature "ne varietur" by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “RPO Lux Subco S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies (including shareholders and sister companies) and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company’s shares might be held by the shareholders as whole shares or fractions of shares. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings. Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

6.2 The shares are freely transferable between shareholders.

6.3 When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4 When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5 A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7 The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The signature of the sole manager shall bind the Company. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1. (ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Circular Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of

the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31st) of December 2014.

Subscription and payment

EPF Acquisition Co 23 S.à r.l., represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at five (5) the number of managers, and further resolved to appoint the following persons as managers with immediate effect and for an undetermined period:

- Shaun Collins, born on 23 May 1968 in Hinckley, United Kingdom, professionally residing at 25 St. George Street, London W1S 1FS, United Kingdom;

- Patrick Mabry, born on 20 December 1974 in Austin, Texas, USA, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Jason Stramel, born on 26 December 1979 in Denver, Colorado, USA, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Matthias Prochaska, born on 7 October 1979 in Koblenz, Germany, with professional address at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Carlo Heck, born on 5 August 1976 in Hamburg, Germany, with professional address at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sept août.

Pardevant Nous, Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

EPF Acquisition Co 23 S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrit auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.236 («EPF Acqui Co 23»),

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 6 août 2014.

Après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "RPO Lux Subco S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière

générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales de la Société peuvent être détenues par les associés sous forme entière ou en fractions. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les fractions de parts sociales auront les mêmes droits que les parts sociales entières, sur une base proportionnelle, étant entendues qu'une ou plusieurs parts sociales ne pourront voter que si le nombre des fractions de parts sociales peuvent être réuni en une ou plusieurs parts sociales. Dans le cas où des fractions de parts sociales ne pourront pas être réunies en une part sociale entière, celles-ci ne pourront pas voter.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3 Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4 Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5 Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la con-

vocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Ecrites des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais qui peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
 - (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
 - (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
 - (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.
- Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des

résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un (31) décembre 2014.

Souscription et libération

EPF Acquisition Co 23 S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à cinq (5) et les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Shaun Collins, né le 23 mai 1968 à Hinckley, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 25 St. George Street, Londres W1S 1FS, Royaume-Uni;

- Patrick Mabry, né le 20 décembre 1974 à Austin, Texas, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Jason Stramel, né le 26 décembre 1979 à Denver, Colorado, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Matthias Prochaska, né le 7 octobre 1979 à Koblenz, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- Carlo Heck, né le 5 août 1976 à Hamburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. Saddi et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2014. LAC/2014/37762. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Référence de publication: 2014130286/506.

(140147352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

DH Residencia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 165.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.972.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of the month of August.

Before Maître Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of DH Residencia S.à r.l., a société à responsabilité limitée with a share capital of EUR 165,000 having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 114.972, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 23 February 2006 by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1079 of 2 June 2006 (the "Mémorial").

The articles of association of the Company (the "Articles") were amended several times and for the last time by a deed of Me Joseph Elvinger, notary undersigned, dated 20 December 2013, in the process of being published in the Mémorial.

The meeting was declared open at 7.00 p.m. with Me Flora VERRECCHIA, maître en droit, professionally residing in Luxembourg (the "Chairman"), who appointed as secretary Ms. Tianzi YE, juriste, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms. Tianzi YE, pre-named.

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the Chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies, signed ne varietur, will be annexed to this deed to be filed together with it with the registration authorities;

2. As it appeared from said attendance list, 4,350 out of 4,350 Class Z Shares; 750 out of 750 Class A Shares; 750 out of 750 Class B Shares and 750 out of 750 Class C Shares in issue in the Company are represented at the present Meeting and the shareholders of the Company waived any prior convening notice right, so that the Meeting is validly constituted and can validly decide on all items of the following agenda of which the shareholders declared having had full prior knowledge;

3. The agenda of the Meeting was as follows:

Agenda

Amendment and restatement of the Articles of the Company in their entirety so that they shall read as follows:

Art. 1. Name. Between the initial subscribers and those who become holders of the Shares (parts sociales) thereafter, a limited liability Company (société à responsabilité limitée) with the name DH RESIDENCIA, S.à r.l. (the "Company") is constituted and existing, governed by these Articles of Incorporation and the relevant legislation.

Art. 2. Object, purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, preferred equity certificates and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures as well as any other securities or certificates including notes, certificates or other instruments convertible into Shares.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or its affiliates entities, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period. The Company does not come to an end by the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

Art. 4. Registered office.

4.1. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

4.2. The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

4.3. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

4.4. In the event that the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

Art. 5. Share Capital.

5.1. The issued share capital of the Company is set at one hundred sixtyfive thousand Euro (€165,000) divided into seven hundred and fifty (750) Class A Shares, seven hundred and fifty (750) Class B Shares, seven hundred and fifty (750) Class C Shares and four thousand three hundred and fifty (4,350) Category Z Shares, each with a nominal value of twenty five Euro (€25).

5.2. Each Class of Shares (regardless of the time of issue of the Shares within a Class) (and any instruments, notes, certificates or securities convertible into Shares of such Class) bears preferential financial rights to the Investment (and the underlying assets) made by the Company in relation with the issue of Shares in such Class. The Classes of Shares of the Company relate to the Investments as follows:

Class A: Brescia Investment

Class B: Cavour Investment

Class C: Padua Investment

Category Z is not related to a specific Investment.

5.3. The sole manager or as the case may be the board of managers shall within the accounts of the Company hold internal accounts for each Class Shares (and the related Investment) showing the proceeds received in respect of shares of such Class as well as the related use of such proceeds (in particular the relevant Investment and any income deriving therefrom) as well as any debt financing, convertible notes or loans if any in relation to such Investment.

5.4. Holders of Shares of a particular Class shall have an exclusive right over the Investment Net Income of such Class.

Art. 6. Board of Managers.

6.1. The Company is managed by a board of managers (the “Board of Managers”) appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The members of the Board of Managers (each a “Manager” or a “Board Member”) need not be Shareholders. The Board of Managers shall be composed of the number of members determined by the General Meeting of Shareholders by a resolution of Shareholders and duly recorded in the minutes of such Meeting.

6.2. The Board Members are appointed and removed from office by the General Meeting of Shareholders at the simple majority of the issued share capital pursuant to Article 11, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Art. 7. Board Proceedings.

7.1. The Board of Managers may elect a chairman among its members.

7.2. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting.

7.3. Meetings of the Board of Managers shall be called by the chairman of the Board of Managers or any two Board Members with at least three (3) days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period or for urgency (down to two (2) hours).

The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing or by fax or e-mail by all Managers. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

7.4. Meetings of the Board of Managers may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other). The Board of Managers may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions.

Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Managers' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken if formulated in writing by circular way (on one or more counterparts) and transmitted by mail, courier, electronic mail or telefax.

7.5. Any Board Member may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all Board Members taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any Manager may act at any meeting of Managers by appointing in writing or by telefax another Board Member as his proxy. A Board Member may represent more than one of his colleagues.

7.6. Decisions of the Board of Managers shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting.

7.7. The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman of the Board or the chairman of the meeting or by any two Managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman of the Board or two Managers.

Art. 8. Board Powers, Binding Signatures.

8.1. The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting or the prior authorisation of the General Meeting shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-à-vis third parties the Board of Managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting or the prior authorisation of the General Meeting or as may be provided herein.

8.2. The Company will be bound by the joint signature of any two Board Members or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers.

Art. 9. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Company is interested in or is a manager, director, officer or Employee of such other corporation or entity. Any Manager or officer of the Company who serves as manager, director, officer or Employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 10. Transfer of Shares.

10.1. Any Transfers of Shares among Shareholders and any Transfer of Shares to Persons other than the Shareholders (the «non-Shareholders») shall always be subject to, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with, the provisions set out in these Articles of Incorporation. Any inscription of a Transfer of Shares will be subject to compliance with the provisions set out in the present Articles of Incorporation. Any Transfers of Shares among Shareholders (other than by, among or to the DH Shareholders) and any Transfer of Shares to non-Shareholders shall in any event be subject to the approval of Shareholders representing at least 75% (three-quarters) of the share capital of the Company.

10.2. Any Transfer of Shares shall in addition as otherwise set out in the present Articles of Incorporation be subject to the Transferee in each case, in the event a shareholder or like agreement (if any) exists at that time between all or part of the Shareholders and the Company, becoming a party to such agreement.

Art. 11. Shareholder Decisions.

11.1. Shareholders' decisions are taken by the General Meeting of Shareholders. However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the number of Shareholders is less than twenty-five and in such case Shareholders' resolutions may be validly passed in writing. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

11.2. Each Shareholder may take part in General Meetings or written resolutions. He has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

11.3. Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail or courier to Shareholders, to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company, at least five (5) days prior to the date of the Meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the Meeting may be held without prior notice. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least five (5) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as set out herein for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

11.4. (i) Except as otherwise provided herein, decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three-quarters

of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

11.5. In case and for as long as the Company has more than 25 Shareholders, an annual General Meeting shall be held on 30th May at 11:00 a.m. of each year. If such day is not a Business Day in Luxembourg, the Meeting shall be held on the immediately following Business Day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year of the Company begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 13. Annual Accounts, auditor.

13.1. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

13.2. The operations of the Company shall, if the Company counts more than 25 Shareholders, be subject to the supervision of a statutory auditor. In such case the statutory auditor shall be elected by the General Meeting of Shareholders. Such statutory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting of Shareholders with or without cause.

Art. 14. Dividends.

14.1. Out of the total net profits of the Company five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The remainder of the total net profits of the Company may be distributed in accordance with the provisions hereafter (or allocated to the reserves of the Company), it being understood that distributions may only be made (regardless of the amount on Investment Net Income in a Class) if the overall situation of the Company results in net profits or available reserves and premium (decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law and previous distributions).

14.2. Subject to article 14.4, the Shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed net profits realised by the Company since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law and previous distributions.

14.3. Subject to article 14.4, the share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account. 14.4. All Classes of Shares except Category Z shall be entitled to dividend distributions up to a maximum amount equal to the Investment Net Income pertaining to that Class.

Art. 15. Dissolution, Liquidation.

15.1. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the General Meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

15.1.1. Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each Class shall be the amount to which the Class is entitled as per the relevant Investment. Each Class of Shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows in relation to the relevant Investment to which the Class relates:

15.1.2. First all debts and liabilities of the Company (regardless of Investment) shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the Class of Shares to which they belong (i.e. in relation with the relevant Investment for that Class) or, if that is not possible, distributed rateably among all Class of Shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

15.1.3. Thereafter the relevant amount of liabilities for each Class Shares shall be set against the assets attributable to the relevant Class including in particular the Investment of that Class and any reserve funds attributable to such Class. Assets not attributable to a specific Class shall be divided pro rata to all Classes of shares.

To the extent that the amount so calculated for any Class shall be negative, such Class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be distributed rateably among all Classes of Shares which have a positive amount up such positive amount. Any surplus remaining within a specific Class of Shares (the "Class Surplus") shall be distributed to the relevant holders of such Class of Shares pro rata to each Shareholder of the Class pursuant to its holdings in that Class.

Art. 16. Cancellation of entire Class of Shares and reduction of share capital.

16.1. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in the relevant Class by extraordinary general meeting of shareholders resolving at the quorum and majority provided for the amendment of the Articles.

16.2. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, the board shall, on the basis of interim accounts of the Company not older than 8 days and the internal accounts referred to

in Article 5, determine the Class Available Amount for the repurchased Class while taking into account the overall situation of the Company.

16.3. The Class Available Amount shall be distributed to the Shareholders of the relevant Class repurchased pro rata to their holding in such Class.

Art. 17. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. Definitions.

Affiliate	Means in respect of any Person, any other Person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, Controls or is Controlled by, or is under common Control of, such Person; any pool investment vehicle organised by that Person (or an Affiliate thereof) the investments of which are directed by that Person; or any partner, officer, employee of the shareholder (or Affiliate thereof); and any investment fund organised by that Person for the benefit of its partners, officers or employees or their dependants and in relation to any fund, any person who is a partner in any fund or an Affiliate of such a Person or any successor, trustee or nominee for, or a successor by reorganisation of, a qualified pension trust but excluding, for avoidance of any doubts, any Person investing in any of such investment funds.
Articles	Mean the articles of incorporation of the Company from time to time.
Brescia Investment	Means the investment by way of shares, loans, or otherwise in VIA LAMAMORA, S.r.l. (and the underlying assets).
Business Day Shall	mean each calendar day, other than Saturdays, Sundays and any other days on which credit institutions are permitted to close in London, in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg), Amsterdam and Milan.
Category Z	Means the category Z of Shares.
Cavour Investment	Means the investment by way of shares, loans, or otherwise in VIA CAVOUR, S.r.l. (and the underlying assets).
Class	Means a Class of Shares issued by the Company with respect to a specific Investment.
Class Available Amount	Means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) relating to the Investment to which the relevant Class of Shares belongs but (i) less the result, if positive, of any Investment Losses of that Class (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves relating to the relevant Investment and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) (pursuant to the requirements of law or of the Articles) determined on the basis of interim accounts of the Company.
DH Finco	Means DHCRE II Finance, S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B 113.168).
DH HoldCo I	Means DHCRE II HoldCo I, S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B 113.169).
DH HoldCo II	Means DHCRE II HoldCo II, S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B 113.167).
DH LLC	Means DHCRE II LLC (SSN, ITIN 542-06-1558).
DH Shareholders	Mean DH LLC, DH HoldCo I and DH HoldCo II as well as any transferee thereof.
DH Shares	Mean the Shares in the Company held by the DH Shareholders or any of them.
Fincos	Means the DH Finco (and its permitted transferees).
Group	Means the Company and its direct and indirect subsidiaries (including joint venture subsidiaries).
Group Company	Means any member of the Group.
Investment	Means each investments made by the Company into Italian real estate property either directly or indirectly through wholly owned subsidiaries or through joint venture companies or otherwise.
Investment Losses	Mean any losses (including carry forward losses relating to the relevant Investment) and any costs, charges or expenses related to the relevant Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the sole manager of board of managers) and the Company's non recoverable losses.
Investment Net Income	Means any income derived from the Investment relating to a Class of Shares being the net return of any total or partial disposal of the relevant Investment (disposal meaning transfers and contributions of any kind), as well as any dividends or other distributions, interest, yield, repayment of principal or other income or return deriving from the relevant

	Investment and assets and reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant Class of Shares such as the share premium or any amounts of profit (related to the relevant Investment) carried forward while deducting any costs, charges or expenses related to the relevant Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the sole manager of board of managers)) and the Company's non recoverable losses.
IRR	Shall mean the equity rate of return after all taxes from the relevant Investment that discount all cash flows (which shall take into account the amount of all bank guarantees committed from time to time and costs of providing any bank guarantee and the amount of the fees and costs which shall become payable by the Company from and to the Shareholders (and the holders of instruments convertible into Shares)) to a net present value that is equal to zero and for the purposes of the present Articles, the calculation shall be based upon a 12 month year with all cash flows brought into calculation on an annual calendar quarter following their receipt or expenditure, and the resulting rate compounded to determine the equivalent annual investment return rate.
Padua Investment	Means the investment by way of shares, loans, or otherwise in Via San Lazzaro Properties Srl. (and the underlying assets)
Person	Means any individual, corporation, company, association, partnership, unincorporated organization, or other entity.
Shares	Mean the shares (parts sociales) of the Company.
Shareholders	Mean the holders of Shares in the Company.
Transfer of Shares	Means any transfer of one or more Shares or any direct, indirect or fiduciary right or interest therein in any manner whatsoever including by way of a sale, disposal, transfer, pledge, encumbrance, charge or otherwise and whether conditional or not; and to Transfer, Transferring or Transferred, Transferable shall be construed accordingly.

Art. 19. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.”

The above having been approved, the Meeting took the following resolution.

Sole resolution

The Meeting decided to fully amend and re-state the Company's Articles as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand one hundred euros (EUR 1.100.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the members of the bureau, they signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour d'août.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, le Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de DH Residencia S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de 165.000 euros, ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.972, constituée suivant acte reçu de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 février 2006 (la «Société»), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1079 du 2 juin 2006 (le «Mémorial»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu de Me Joseph Elvinger, notaire soussigné en date du 20 décembre 2013, en cours de publication au Mémorial.

L'assemblée est déclarée ouverte à 19.00 heures sous la présidence de Maître Flora VERRECCHIA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»), qui désigne comme secrétaire Madame Tianzi YE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Tianzi YE, prénommée.

Le bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent respectivement figurent sur une liste de présence signée par les mandataires, le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent document afin d'être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. Il appert de ladite liste de présence que 4.350 sur 4.350 des Parts Sociales de Classe Z; 750 sur 750 des Parts Sociales de Classe A; 750 sur 750 des Parts Sociales de Classe B et 750 sur 750 des Parts Sociales de Classe C de la Société, sont représentés à la présente Assemblée et que tous les associés de la Société ont renoncé à leur droit de convocation préalable à l'Assemblée, de sorte que cette dernière est valablement constituée et peut valablement statuer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de l'Assemblée a été fixé comme suit:

Ordre du jour

Refonte des Statuts de la Société afin qu'ils se lisent comme suit:

« **Art. 1^{er}. Nom.** Il est constitué entre les souscripteurs initiaux et tous ceux qui deviendront, par la suite, titulaires de Parts Sociales, une société en la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination DH RESIDENCIA, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres, de billets, de certificats d'actions privilégiées et autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans des associations et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances, ainsi qu'à l'émission de tous autres titres ou certificats.

D'une manière générale, la Société peut octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises, dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou des sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte, avec son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la banqueroute ou la faillite de l'un de ses Associés.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à un autre endroit à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

4.2. L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

4.3. La Société pourra établir des succursales et des filiales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

4.4. Dans l'hypothèse où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économiques ou sociaux de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou seraient imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le Conseil de Gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social - Parts Sociales.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent soixante-cinq mille Euros (€ 165.000) divisé en sept cent cinquante (750) Parts Sociales de Classe A, sept cent cinquante (750) Parts Sociales de Classe B, sept cent cinquante (750) Parts Sociales de Classe C et quatre mille trois cents cinquante (4.350) Parts Sociales de Catégorie Z, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25) chacune.

5.2. Chaque Classe de Parts Sociales (nonobstant du temps de délivrance des Parts Sociales dans cette Classe) (et tout instrument, note, certificat ou titre convertible en Parts Sociales de cette Classe) a des droits économiques préférentiels à l'Investissement (et les avoirs sous-jacents) fait par la Société en relation avec l'émission de Parts Sociales dans cette Classe. Les Classes de Parts Sociales de la Société sont liées aux Investissements comme suit:

Classe A: Investissement Brescia

Classe B: Investissement Cavour

Classe C: Investissement Padua

La Catégorie Z n'est pas liée à un Investissement spécifique.

5.3. L'unique administrateur ou le Conseil de Gérance tiendra, dans les comptes de la Société, des comptes internes pour chaque Classe de Parts Sociales (et, les Investissements qui y sont liés) montrant les fonds reçus en relation avec les Parts Sociales de la Classe ainsi que l'utilisation qui en est faite (en particulier, l'Investissement et tout revenu en découlant) et, également, tout financement par dette, instruments convertibles ou prêts s'ils existent en relation avec un Investissement.

5.4. Les Détenteurs de Parts Sociales d'une certaine Classe ont un droit exclusif sur le Revenu Net de l'Investissement de cette Classe.

Art. 6. Conseil de Gérance.

6.1. La Société est gérée par un Conseil de Gérance (le «Conseil de Gérance») élu en tant qu'organe collégial par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions ci-après. Les membres du Conseil de Gérance (chacun un «Gérant» ou un «Membre du Conseil») n'ont pas besoin d'être des Associés. Le Conseil de Gérance doit être composé par un nombre de membres fixé par une résolution de l'Assemblée Générale des Associés et dûment consigné dans le procès-verbal d'une telle assemblée.

6.2. Les Membres du Conseil sont élus ou révoqués par une décision prise à la majorité simple du capital émis par l'Assemblée Générale des Associés conformément à l'article 11, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucune durée n'est indiquée, les Gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les Gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Art. 7. Déroulement des réunions du conseil.

7.1. Le Conseil de Gérance peut élire parmi ses membres un président.

7.2. Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité de ses membres sont est présents ou représentés à la réunion du Conseil de Gérance.

7.3. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du président du Conseil de Gérance ou de deux membres du Conseil au moins trois (3) jours à l'avance, sauf si les affaires de la Société ou l'urgence requièrent un délai de convocation plus court (jusqu'à deux (2) heures). La nécessité d'une convocation peut être supprimée par le consentement unanime de tous les Gérants par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, courrier électronique ou télex. Des convocations individuelles ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus à l'avance par un calendrier adopté par une décision du Conseil de Gérance.

7.4. Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être tenues physiquement ou, en toutes circonstances, par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique (ou d'un autre moyen de télécommunication similaire en vertu duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent communiquer ensemble). Le Conseil de Gérance pourra, en outre, en toutes circonstances, prendre des décisions à l'unanimité par résolution circulaire. Les résolutions circulaires qui auront été approuvées et signées par tous les Gérants auront le même effet que les résolutions qui auraient été prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance. Dans un tel cas, les résolutions ou décisions devront être prises expressément, si formulées par écrit par voie circulaire, et transmises par lettre, courrier, courrier électronique ou télécopie.

7.5. Tout membre du Conseil peut assister à une réunion du Conseil de Gérance par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique ou d'un autre moyen de télécommunication en vertu duquel tous les membres du Conseil participant à la réunion peuvent s'entendre et parler ensemble. La participation à une réunion par un tel moyen équivaut à une participation physique à une réunion. Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre membre du conseil comme son représentant. Un membre du conseil peut représenter plus d'un de ses collègues.

7.6. Les décisions du Conseil de Gérance seront prises par un vote favorable pris de la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion.

7.7. Le procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance sera signé par le président du conseil ou le président de la réunion ou par deux gérants. Les copies des extraits de tels procès-verbaux lesquels pourront être produits lors d'une action judiciaire ou ailleurs devront être signées par le président du conseil ou deux gérants.

Art. 8. Pouvoir des Gérants, Signature engageant la Société.

8.1. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou effectuer tous les actes d'administration et de disposition tombant dans l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui n'ont pas été expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'Assemblée Générale des Associés ou soumis à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, relèvent de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toute circonstance et pour passer, autoriser et approuver tout acte et toute opération relatifs à la Société qui n'ont pas été réservés par la loi ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale ou à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale ou tel qu'il est prévu ci-après.

8.2. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil ou par la signature conjointe ou unique de toute personne ou personnes à laquelle/auxquelles ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance.

Art. 9. Conflits. Aucun contrat ni aucune autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou agents de la Société sont intéressés, dans, ou sont administrateurs, directeurs, agents ou employés de cette autre société ou entreprise. Tout Gérant ou agent de la Société assumant la tâche de gérant, d'administrateur, directeur, agent ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société devra contracter ou autrement rentrer en relation, ne devra, en raison d'une telle affiliation à cette autre société ou entreprise, être privé de délibérer et de voter ou d'agir de toute autre façon sur un tel contrat ou autre relation d'affaire.

Art. 10. Cession des Parts Sociales.

10.1. Toute Cession de Parts Sociales entre Associés et toute Cession de Parts Sociales à des Personnes qui ne sont pas des Associés (les «non-Associés») devront toujours être effectuées, et ne seront effectives et reconnues par la Société que si elles sont réalisées conformément aux dispositions prévues dans les présents Statuts. Toute inscription d'une Cession de Parts Sociales devra être conforme aux dispositions prévues par les présents Statuts. Les Cessions de Parts Sociales entre Associés (autrement que par, entre ou aux Associés DH) et les Cessions de Parts Sociales à des non-Associés devront dans tous les cas être soumis à l'approbation des Associés représentant au moins 75% (trois quarts) du capital social de la Société.

10.2. Toute Cession de Parts Sociales requerra en plus de ce qui est prévu dans les présents Statuts, que le Cessionnaire, dans tous les cas où un pacte entre Associés ou un pacte similaire (le cas échéant) existe à ce moment entre tous ou certains des Associés et la Société, devienne partie à un tel pacte.

Art. 11. Décisions des Associés.

11.1. Les décisions des Associés sont prises par l'Assemblée Générale des Associés. Cependant, la tenue d'une Assemblée n'est pas obligatoire si le nombre des Associés est inférieur à 25 et dans ce cas, les résolutions des Associés pourront être valablement passées par écrit.

Toute Assemblée d'Associés de la Société valablement constituée ou toute résolution écrite valable (si le cas se présente) représentera le corps entier des Associés de la Société.

11.2. Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales ou aux résolutions écrites. Il dispose d'un nombre de voix équivalent aux nombres des Parts Sociales qu'il détient et il peut valablement agir dans toute les Assemblées d'Associés par le biais d'une procuration spéciale.

11.3. Les Assemblées sont prévues par convocation adressée, par mails enregistrés ou par courrier, aux Associés, à l'adresse inscrite dans le registre des Associés tenu par la Société, au moins cinq (5) jours avant la date de l'Assemblée.

Si le capital social entier de la Société est représenté à l'Assemblée, celle-ci se tiendra sans convocation préalable. Dans le cas de résolutions écrites, celles-ci doivent être envoyées aux Associés à l'adresse inscrite dans le registre des Associés tenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date effective proposée pour ces résolutions.

Les résolutions deviennent effectives lors de l'approbation à la majorité telle que prévue par les présents Statuts pour les décisions collectives (ou, sous réserve de la satisfaction des conditions de la majorité, à la date y prévue).

Des résolutions écrites passées à l'unanimité, le sont à tout moment sans notice préalable.

11.4. (i) Sauf tel que prévue dans les Statuts, les décisions de l'Assemblée des Associés sont valablement adoptées si elles ont été approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Cependant, les décisions concernant l'amendement des Statuts sont prises par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois quart du capital social émis et (iii) les décisions pour modifier la nationalité de la Société sont prises par les Associés représentant 100% du Capital social émis.

11.5. Dans le cas et pour aussi longtemps que la Société a plus de 25 Associés, une Assemblée Générale annuelle doit être tenue le 30 mai à 11:00h de chaque année. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'Assemblée sera tenue immédiatement le Jour Ouvrable suivant.

Art. 12. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Comptes annuels, réviseurs.

13.1. Chaque année, à la fin de l'année comptable, les comptes annuels seront établis par le Conseil de Gérance.

13.2. Les opérations de la Société seront soumises, si la Société compte plus de 25 Associés, à la surveillance d'un commissaire aux comptes. Dans un tel cas, le commissaire aux comptes sera désigné par l'Assemblée Générale des Associés. Le commissaire aux comptes en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale des Associés avec ou sans motif.

Art. 14. Dividendes.

14.1. Il sera prélevé du bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le balance des profits nets de la Société sera distribué selon les provisions ci-après (ou alloué aux réserves de la Société), étant entendu que les distributions peuvent uniquement faites (sans regard du montant du Revenu Net de l'Investissement d'une Classe) si la situation globale de la Société résulte en profits nets ou réserves et primes disponibles (diminués par les pertes reportées et les sommes devant être affectées à la réserve légale et les distributions précédentes).

14.2. Sous réserve des dispositions de l'article 14.4, les Associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires préparés par le Conseil de Gérance, démontrant que des fonds disponibles suffisants pour permettre une distribution existent, étant entendu que le montant distribué ne peut excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminués par les pertes reportées et les sommes devant être affectées à la réserve légale et des distributions précédentes.

14.3. Sous réserve des dispositions de l'article 14.4, le compte prime d'émission pourra être distribué aux Associés par décision prise par l'Assemblée Générale des Associés. L'Assemblée Générale des Associés pourra décider d'attribuer une partie de la prime d'émission au compte de la réserve légale.

14.4. Toutes les Parts Sociales, exceptées celles de Catégorie Z, pourront se voir verser des dividendes jusqu'à un montant maximum égal au montant du Revenu Net de l'Investissement propre à cette Classe.

Art. 15. Dissolution, liquidation.

15.1. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui peuvent être éventuellement des Associés et qui sont nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

15.1.1. Après la clôture de la liquidation de la Société, la procédure de liquidation de chaque Classe devra correspondre au montant auquel la Classe a droit comme pour l'Investissement. Chaque Classe de Parts Sociales aura droit de procéder à la liquidation déterminée comme suit en relation avec l'Investissement auquel la Classe se réfère:

15.1.2. En premier lieu toutes les dettes et passifs de la Société (sans avoir égard à l'Investissement) devront être payés. Ces dettes et passifs devront être attribués à la Classe de Parts Sociales à laquelle ils appartiennent (c.-à-d. en rapport avec l'Investissement de cette Classe) ou, si ce n'est pas possible, distribués proportionnellement parmi toutes les Classes de Parts Sociales proportionnellement au capital social de la Société qu'ils représentent.

15.1.3. Ensuite, le montant du passif pour chaque Classe de Parts Sociales devra être établi à rencontre des avoirs attribués à la Classe comprenant en particulier l'Investissement de cette Classe et tout fond de réserve attribué à cette Classe.

Les avoirs non attribués à une Classe spécifique devront être divisés au prorata de toutes les Classes de Parts Sociales.

Dans la mesure où le montant calculé pour toute Classe sera négatif, cette Classe n'aura droit à aucun boni de liquidation. Le montant négatif sera distribué proportionnellement parmi toutes les Classes de Parts Sociales qui ont un montant positif.

Le surplus restant pour une Classe spécifique de Parts Sociales (le «Surplus de Classe») sera distribué aux détenteurs de cette Classe.

Art. 16. Annulation d'une Classe entière de Parts Sociales et réduction du capital social.

16.1. Le capital social de la Société pourra être diminué à travers l'annulation de Parts Sociales par l'annulation d'une ou plusieurs Classe entière de Parts Sociales, par le rachat et annulation de toutes les Parts Sociales émises dans la Classe par une Assemblée Générale extraordinaire des Associés résolu selon le quorum et la majorité fourni pour l'amendement des Articles.

16.2. Dans le cas d'une réduction du capital social à travers le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales, le Conseil devra, sur la base des comptes intérimaires de la Société d'une date ne dépassant pas 8 jours et les comptes internes, en référence dans l'Article 5, déterminer le Montant Disponible pour la Classe rachetée en prenant en compte la situation totale de la Société.

16.3. Le montant disponible de la Classe sera distribué aux Associés de la Classe rachetée au prorata de leur détention dans ladite Classe.

Art. 17. Associé Unique. Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les Parts Sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi, sont applicables.

Art. 18. Définitions.

Affilié

Signifie en relation avec toute Personne, toute autre Personne qui, directement ou indirectement par un ou plusieurs intermédiaires Contrôle ou est Contrôlée par, ou est sous Contrôle commun de, cette Personne;
tout véhicule d'investissement organisé par cette Personne (ou un Affilié de celle-ci) dont les investissements sont dirigés par cette Personne; ou tout associé, agent,

	employé de l'associé (ou Affilié de celui-ci) et tout fonds d'investissement organisé par cette Personne pour le bénéfice de ses associés, agents ou employés ou leur dépendants, et en relation avec tout fonds, toute Personne qui est un associé dans un fonds ou un Affilié d'une telle Personne ou tout successeur, trustee ou nommée pour, ou un successeur par suite d'une réorganisation de, un trust de pension qualifié, à l'exclusion, afin d'éviter tout équivoque, de toute Personne investissant dans ces fonds d'investissement.
Associés	Signifie les détenteurs des Parts Sociales de la Société.
Associés DH	Signifie DH LLC, DH HoldCo I et DH HoldCo II ainsi que leur cessionnaire.
Catégorie Z	Signifie les Parts sociales de catégorie Z.
Cession de Parts Sociales	Signifie tout transfert d'une ou de plusieurs Parts Sociales, ou d'un droit fiduciaire direct ou indirect ou d'intérêt dans ces Parts Sociales de quelle façon que ce soit y compris par vente, disposition, transfert, gage, nantissement ou autrement, qui soit conditionnel ou non; et Céder, Cédant ou Cédé, Cessible doivent être interprétés en conséquence.
Cession De Parts Sociales	Signifie toute cession et tout transfert de une ou plusieurs Parts Sociales ou tout droit ou intérêt direct, indirect ou fiduciaire de quelque manière que ce soit y compris par voie de vente, disposition, transferts, gage, charge ou autre, pouvant être conditionnel ou non; et Céder, Transférer, Transférant Cédant ou Transféré cédé, Transférable devront être construits de la bonne façon.
Classe	Signifie une Classe de Parts Sociales émise par la Société en relation avec un Investissement spécifique
DH Finco	Signifie DHRE II Finance, S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B 113.168).
DH HoldCo I	Signifie DHCRE II HoldCo I, S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B 113.169).
DH HoldCo II	Signifie DHCRE II HoldCo I, S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B 113.167).
DH LLC	Signifie DHCRE II LLC (SSN, ITIN 542-06-1558).
Fincos	Signifie collectivement DH Finco (et ses cessionnaires autorisés).
Groupe	Signifie la Société et ses filiales directes et indirectes (y compris des joint-ventures).
Groupe de société	Signifie tout membre du Groupe.
Investissement Brescia	Signifie l'investissement par actions, prêts ou autrement dans Via Lamamora, S.r.l.
Investissement Cavour	Signifie l'investissement par actions, prêts ou autrement dans VIA CAVOUR, S.r.l.
Investissement Padua	Signifie l'investissement par voie de parts sociales, de prêts ou autrement dans Via San Lazzaro Properties Srl. (et les avoirs sous-jacents)
Investissement ou Investissements	Signifie chaque Investissement fait par la Société dans une propriété immobilière italienne soit directement soit indirectement à travers des filiales ou des joint-ventures que la Société possède entièrement ou des Sociétés d'Association.
IRR	Signifie le retour sur investissement après charges fiscales que l'Investissement des mouvements de trésorerie (qui doit prendre en compte le montant de toutes les garanties bancaires faites de temps à autre et les coûts de la fourniture de garantie bancaire et le montant des frais et coûts qui seront payables par la Société de la part de et aux Associés (et les détenteurs d'instruments convertibles en Parts Sociales)) à une valeur nette égale à zéro et pour atteindre les buts de cet Article, le calcul sera basé sur une année de 12 mois avec tous les mouvements de trésorerie utilisés pour le calcul trimestriel suivant leur réception ou leur engagement, et le taux en résultant cumulé ayant pour but afin de déterminer le taux équivalent de rentabilité de l'investissement annuel.
Jours Ouvrables	Signifie chaque jour calendaire, autre que les samedis, dimanches et autres jours auxquels les établissements de crédits sont autorisés à être fermés à Londres, dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à Amsterdam et à Milan.
Montant Disponible de la Classe	Signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) en relation avec un Investissement auquel est liée la Classe de Parts Sociales en question mais moins (i) le résultat, si positif, de tout Pertes liées à l'Investissement de cette Classe (y compris les pertes reportés) exprimé comme un chiffre positif moins toute prime distribuable et tout réserve disponible en relation avec cet Investissement et (ii) tout montant à placer dans une réserve(s) (conformément à la loi ou des Statuts) déterminés sur base de comptes intermédiaires de la Société.
Parts Sociales	Signifie toutes les Parts Sociales de la Société.
Parts Sociales DH	Signifie les Parts Sociales de la Société détenues par les Associés DH ou un d'entre eux.

Partis Sociales DH	Signifie les Partis Sociales de la Société détenues par (et aussi longtemps qu'elles sont détenues par) les Associés de DH ou l'un deux.
Personnes	Signifie tout individu, société, association, entreprise, organisation non sociétaire ou autre entité.
Pertes liées à l'Investissement	Signifie toutes pertes (y compris les pertes reportées distribuées en relation avec l'Investissement) et tous les coûts, charges ou frais en relation avec l'Investissement (y compris le paiement par la Société de toutes les dettes résultantes de la gestion de l'Investissement), et un montant correspondant au prorata (calculé sur les frais généraux de la Société, déterminé analysé de façon juste par le gérant unique ou le Conseil de Gérance) et les pertes de la Société qui ne sont pas recouvrables.
Revenu Net de l'Investissement	Signifie tout revenu dérivé de l'Investissement en relation avec une Classe de Partis Sociales étant le revenu net de toute cession partielle ou totale de l'Investissement (la cession signifiant les transferts et contributions de toute nature), ainsi que tous dividendes, ou autres distributions, intérêts, profits, remboursement du principal ou autres revenus ou rendement lié à l'Investissement et les avoirs et le fond de réserve reçu par, ou attribuable, à la Société selon l'émission de la Classe de Partis Sociales tel que la prime d'émission ou tout montant des profits (liés à l'Investissement) reporté tout en déduisant les coûts, charges ou frais liés à l'Investissement (y compris le remboursement par la Société de toutes dettes contractés par la Société pour gérer l'Investissement) et, un montant correspondant au prorata (calculé sur les frais généraux de la Société, déterminé de façon juste par le gérant unique ou le du Conseil de Gérance) et les pertes de la Société qui ne sont pas recouvrables.
Statuts	Signifie les Statuts de la Société de temps à autre.

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les Associés se référeront à la législation applicable.»

Après avoir approuvé ce qu'il précède, l'Assemblée a adopté la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de procéder à la modification et à la refonte des statuts de la Société tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

Dépenses, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison de cet acte, sont estimés à environ mille cent euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présente qu'à la demande de les parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais et est suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture des présentes aux membres du bureau, ils ont signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: F. VERRECCHIA, T. YE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 07 août 2014. Relation: DIE/2014/10074. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande à la société prénommée.

Diekirch, le 14 août 2014.

Référence de publication: 2014130028/663.

(140147672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Friseur Fellmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6661 Born, 34A, Haapstroos.

R.C.S. Luxembourg B 155.944.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128598/9.

(140145626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Lilu Verlag S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3539 Dudelange, 11, rue des Prunelles.

R.C.S. Luxembourg B 189.513.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le sept août,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Madame Liliana MIRANDA EIRES, indépendante, née le 15 août 1983 à Quiaios/Figueira da Foz (Portugal), demeurant à L-3539 Dudelange, 11, rue des Prunelles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, toutes opérations généralement quelconques se rapportant à la réalisation et la vente de publications de tout genre (livres, brochures, etc), print et en ligne, traductions non assermentées, marketing et publicité ainsi que impressions de tout genre.

D'une façon générale, la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société prend la dénomination de «Lilu Verlag S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi à Dudelange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux pourront être établis partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- €) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts.**1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.**

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés. Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non-associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Le ou les gérants représentent, de même, la Société en justice soit en demandant, soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas, l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 17. Inventaire - Bilan. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente-et-un décembre 2014.

Souscription et paiement

Les cent parts sociales (100) ont été entièrement souscrites et intégralement libérées par un versement en espèces, et attribuées en totalité à l'associée unique, Madame Liliana MIRANDA EIRES, prénommée, en rémunération de son apport, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille cent euros (1.100.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associée unique, Madame Liliana MIRANDA EIRES, prénommée, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelée aux fonctions de gérante unique pour une durée indéterminée:

Madame Liliana MIRANDA EIRES, indépendante, née le 15 août 1983 à Quiaios/Figueira da Foz (Portugal), demeurant à L-3539 Dudelange, 11, rue des Prunelles.

La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de la gérante unique.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-3539 Dudelange, 11, rue des Prunelles.

Avertissement

Avant la clôture du présent acte, le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention de la constituante sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'elle connue à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. MIRANDA EIRES, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 août 2014. Relation: EAC/2014/10983. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 18 août 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014130756/152.

(140148058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

DTT, Deloitte Touche Tohmatsu, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 412.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 60.927.

—
Cession

Suite à un changement dans l'actionnariat de la Société, la répartition des 15.000 parts de la Société se présente comme suit:

Associés	Parts sociales Pleine propriété
Jean-Philippe Bachelet	220
Roland Bastin	257
Laurent Berliner	257
David Capocci	367
Stéphane Césari	183
Benjamin Collette	330
Bernard David	367
Christian Deglas	220
Laurent Fedrigo	403
Thierry Flamand	257
Martin Flaunet	330
Jean-Philippe Foury	293
Yves Francis	880
Vincent Gouverneur	733
Michel Guilluy	440
Lou Kiesch	330
Georges Kioes	367
Raymond Krawczykowski	660
Benjamin Lam	477
Patrick Laurent	257
Olivier Lefevre	330
Philippe Lenges	257
Jean-Pierre Maissin	257
Michael JJ Martin	220
Sophie Mitchell	587
Vafa Moayed	513
Pascal Noël	330
Tom Pfeiffer	183
John Psaila	330
Basil Sommerfeld	330
Stéphane Tilkin	293
Jan Van Delden	220
Joël Vanoverschelde	440
Johnny Yip	477
Xavier Zaegel	330
Deloitte Touche Tohmatsu	994
Démembrement	
Usufruitier:	
Christiane Chadoeuf	
Nu-propriétaire:	
Sophie Mitchell	183
Usufruitier:	183

Marco Crosetto	
Nu-proprétaire:	
Sophie Mitchell	
Usufruitier:	
Pierre Masset	
Nu-proprétaire:	
Joël Vanoverschelde	183
Usufruitier:	
Henri Prijot	
Nu-proprétaire:	
Raymond Krawczykowski	183
Usufruitier:	
Jerome Lecoq, né le 13 juin à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	
Nu-proprétaire:	
Sophie Mitchell	183
Usufruitier:	
Nick Tabone	
Nu-proprétaire:	
Sophie Mitchell	183
Usufruitier:	
Stephan Tilquin	
Nu-proprétaire:	
Raymond Krawczykowski	183
Total	15.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014130582/85.

(140147957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Gebäude und Immobilien Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.353.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128614/10.

(140145715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Food Investment Association Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.172.

Extrait des décisions de l'associé unique du 11 juillet 2014

L'associé Unique a approuvé la nomination de Madame Cindy Collin, née le 10 décembre 1983 à Bastogne (Belgique) et demeurant professionnellement, 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2014128597/11.

(140145758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.